



Le CRDVA met à votre disposition un dispositif d'accompagnement à la fonction primoemployeur.

TRAITEMENT DES BULLETINS DE SALAIRES ET CHARGES SOCIALES DES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES DU VAR

Tiers de confiance de l'URSSAF, nous réalisons les fiches de salaire ainsi que les déclarations trimestrielles et annuelles en lien avec les obligations de DSN (Déclaration Sociale Nominative) à partir de vos éléments d'information.

Ce dispositif s'adresse aux primo employeurs associatifs.



